

APPEL À CANDIDATURES

3^e édition

LA BOURSE POUR UN NOUVEAU REGARD HUMANITAIRE

Les profonds bouleversements que rencontrent les **ONG depuis plusieurs mois** nous ont poussé à faire évoluer le format de la troisième édition de notre *Bourse pour un nouveau regard humanitaire*. Cette année, Action contre la Faim propose de récompenser **un projet fini, en cours, ou à réaliser à hauteur de 5000€**.

Qu'entendons-nous par humanitaire ? Prendre en compte l'humain et le soutenir pour accéder aux droits fondamentaux dont tout individu doit bénéficier dès la naissance. **Qu'entendons-nous par un nouveau regard humanitaire ?** Un regard humain plus inclusif, égalitaire, solidaire.

L'objectif de la Bourse est de permettre de lancer une réflexion sur l'avenir de l'imagerie humanitaire afin de penser ensemble ses évolutions futures et initier un nouveau regard. Un regard qui irait au-delà des reproductions habituelles, qui serait plus juste, plus inclusif, plus éthique et qui permettrait un échange plus équilibré avec les personnes représentées.

Outre la valorisation du travail des créateur-trice-s de contenus, cette Bourse a pour vocation d'accroître la visibilité des personnes qui souffrent, ainsi que des situations qu'elles vivent, partout où Action contre la Faim intervient.

Suite à l'appel à candidatures, une présélection de 20 projets sera réalisée par Action contre la Faim et soumise à un jury interne pluridisciplinaire et paritaire afin d'identifier le-la lauréat-e. Ce-tte dernier-e recevra une bourse d'un montant de 5000€ pour son projet, qui fera l'objet d'une **restitution digitale à partir d'octobre 2026**. Cette restitution pourrait être physique si aucun frais n'est à engager par Action contre la Faim quant au lieu et à la production de l'évènement.

Bourse
pour un
nouveau
regard
humanitaire
d'Action
contre
la Faim



LES MODALITÉS DE PARTICIPATION

L'appel à candidatures est ouvert à tou·tes les photographes, vidéastes et créateur·trices de contenus (illustration, design, animation...) sans restriction de nationalité ni limite d'âge, mais majeures.

Les prestataires, ancien·nes ou actuel·les, d'Action contre la Faim France et son réseau international peuvent participer à ce concours. Merci d'indiquer cette information dans la biographie.

Si cela était nécessaire, les candidat·e·s s'engagent à utiliser leur propre matériel (photographique, vidéo-graphie, sonore, etc.) pour la réalisation du projet.

Ne peuvent participer à ce concours les employé·es d'Action contre la Faim ni leurs familles. Ne peuvent également se présenter les membres du jury, ni l'équipe technique liée directement à la Bourse, ni leurs familles.

La participation au concours est gratuite.

La Bourse pour un nouveau regard humanitaire d'Action contre la Faim récompensera **un unique projet (individuel ou collectif)**.

Les projets présentés seront jugés sur plusieurs critères obligatoires et cumulatifs :

- Innovation apportée dans l'écriture et dans la réalisation
- Pertinence du sujet traité par rapport aux actions menées par Action contre la Faim
- Développement d'une thématique humanitaire liée à aux domaines d'intervention d'Action contre la Faim, dans un pays où Action contre la Faim est présente
- Partage des valeurs d'Action contre la Faim relatives aux contenus :
 - Inclusifs
 - Respectueux de la dignité
 - Témoignant des réalités observées
- Qualité et crédibilité des précédents travaux du·de la candidat·e

CONSTITUER SA CANDIDATURE

Les candidatures, détaillant le plus précisément possible le projet, ses intentions et le format de restitution envisagé, sont à déposer en ligne via le formulaire de candidature dédié à partir **du 30 juin 2025 et avant le 31 août 2025 à minuit** : [lien vers formulaire](#).

Le formulaire devra être dûment rempli, en français, en anglais ou en espagnol, et devra contenir :

- Un synopsis du projet global
- Une note détaillant le sujet abordé, son originalité et son lien avec le travail réalisé par Action contre la Faim
- Un descriptif précis des procédés narratifs et des moyens techniques utilisés si projet fini ou en

cours, ou envisagés si projet à réaliser. Il pourra être accompagné de photographies numérotées si le projet est fini ou en cours, de croquis ou de tout autre medium que le·la candidat·e jugera utile d'adjoindre à son dossier

- Une biographie du·de la candidat·e
- Un lien vers les travaux précédents du·de la candidat·e et/ou un lien pour télécharger les précédents travaux réalisés qu'il jugerait pertinent d'ajouter à sa candidature

Les dossiers ne seront examinés que s'ils comportent tous les éléments précités. En soumettant son dossier, le·la candidat·e garantit que le projet proposé est original, inédit et qu'il est le fruit de sa réflexion propre.

Action contre la Faim reconnaît que l'auteur·trice des projets et œuvres soumises conservera l'entière propriété des droits d'auteur. Un contrat de cession de droits sera établi entre Action contre la Faim et le·la participant·e, afin de fixer les conditions de la cession des droits de propriété intellectuelle afférents aux œuvres en vue de leur exploitation par l'Association.

Les œuvres ne peuvent violer aucun droit des tiers. Le·la participant·e se conforme aux dispositions légales valides en matière de propriété intellectuelle et du droit à l'image et iel est seul·e détenteur·trice de l'ensemble des droits

d'exploitation attachés à ces images. Iel doit s'assurer d'obtenir les autorisations requises, le cas échéant, des personnes physiques dont l'image est utilisée.

Les informations transmises via le site internet d'Action contre la Faim, ou par mail, sont régies par les dispositions relatives au RGPD. Les données personnelles nécessaires (nom, prénom, adresse, mail, téléphone) ainsi que les documents relatifs aux candidat·es seront conservés de l'appel à candidatures jusqu'à la restitution du projet finaliste, après laquelle Action contre la Faim les supprimera.

LE CALENDRIER



ENGAGEMENT DU·DE LA CANDIDAT·E EN CAS DE SÉLECTION PAR LE COMITÉ

En cas de pré-sélection puis de sélection par le comité, et du simple fait de leur participation à la *Bourse pour un nouveau regard humanitaire*, les candidat·es et le·la lauréat·e autorisent, à titre gratuit, Action contre la Faim à reproduire en accord avec les participant·es, une des créations visuelles et/ou intellectuelles transmise par les participant·es lors de la soumission de leur projet (1^{ère} photographie de leur série si le projet est fini ou en cours - photographie numérotée « 1 » dans la série présentée à la Bourse, croquis, écrits ou tout autre médium), sur tout support de communication d'Action contre la Faim (y compris sur les réseaux sociaux et le site internet), dans le cadre strict de la promotion de la Bourse, pour une durée de un (1) an à compter de la première diffusion desdites créations visuelles et/ou intellectuelles par Action contre la Faim.

Dans le cadre des diffusions susmentionnées, Action contre la Faim s'engage alors à indiquer sur les créations visuelles et/ou intellectuelles la mention « de » suivie du nom et prénom du·de la participant·e concerné·e auteur·e de la création visuelle et/ou intellectuelle. Concernant les diffusions sur les réseaux sociaux, Action contre la Faim indiquera également les liens vers les réseaux propres des participant·es. Action contre la Faim s'engage à ne porter en aucune manière atteinte à l'intégrité des créations visuelles et/ou intellectuelles déposées dans le cadre de la Bourse. Toutefois, Action contre la Faim dispose du droit de juxtaposer les créations visuelles et/ou intellectuelles avec d'autres créations visuelles et/intellectuelles. Action contre la Faim dispose également du droit d'associer les créations visuelles et/ou intellectuelles avec tout élément visuel de sa charte graphique ainsi que ceux des partenaires officiels.

RESTITUTION DU PROJET LAURÉAT

Le projet lauréat sera restitué en octobre 2026.

Aucune aide à la production d'exposition/événement ne sera délivrée par Action contre la Faim mais les contreparties suivantes seront proposées :

- Diffusion d'une exposition digitale sur le site internet de l'ONG
- Diffusion du projet sur nos canaux de communication (réseaux sociaux, journal *Action* 100 000 ex)
- Ressource humaine, si proposition de format physique à l'initiative du·de la lauréat·e, dans la recherche d'un lieu mis à disposition gratuitement, et faciliter l'accès à nos terrains d'intervention en fonction des projets. Action contre la Faim ne prendra en aucun cas en charge les frais relatifs qui seraient engendrés par la production physique de l'exposition/événement.

Action contre la Faim aura la possibilité d'utiliser le projet soumis par le·la lauréat·e durant la durée légale des droits de propriété intellectuelle et ses éventuelles prolongations, à compter de la présentation des travaux réalisés, en octobre 2026, pour la promotion et la

communication de la Bourse Action contre la Faim, ainsi que pour la promotion des activités de l'Association, en digital et print, en accord avec le contrat de cession de droits établis entre les parties prenantes.

Action contre la Faim pourrait organiser des expositions/événements pendant 2 ans suivant la présentation des travaux réalisés, en octobre 2026, en France et dans le monde.

Le·la lauréat·e offrira (s'il le souhaite) un ou plusieurs tirage(s) à Action contre la Faim pour la promotion de la Bourse, ou pour une éventuelle future exposition des différents lauréat·es. Aucune utilisation commerciale n'en sera faite, sauf accord contraire passé avec le·la lauréat·e.

Le·la lauréat·e s'engage, du simple fait de sa candidature, à participer à certaines actions de communication, notamment pour la présentation du projet en interne auprès des salarié·es d'Action contre la Faim et pour le lancement du projet en externe. Les lauréat·es s'engagent à faire figurer la mention « *Lauréat·e de la Bourse pour un nouveau regard humanitaire d'Action contre la Faim* » dans les publications et les communications concernant le projet réalisé grâce à la dotation d'Action contre la Faim.

EN CAS D'ANNULATION

L'association Action contre la Faim se réserve le droit, pour une quelconque raison, d'annuler, de reporter ou de modifier le règlement précité de sa Bourse pour un nouveau regard humanitaire. Sa responsabilité ne saurait être engagée du fait de ces changements. Les frais engagés par les candidats ne pourront donc pas faire l'objet de remboursement.

ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

La présentation d'un projet à la *Bourse pour un nouveau regard humanitaire d'Action contre la Faim* ne peut être validée sans acceptation du règlement dans son intégralité ainsi que des éventuels avenants. En cas d'avenants postérieurs à la présentation du projet, Action contre la Faim s'engage à en informer les participants dans le respect du principe de loyauté.



Pour plus d'informations



boursemultimedia@actioncontrelafaim.org
Formulaire de candidature



À PROPOS D'ACTION CONTRE LA FAIM

Action contre la Faim est une ONG qui lutte contre la faim dans le monde depuis plus de 40 ans. Elle mène une réponse coordonnée dans près de 50 pays. Sa priorité est d'agir concrètement sur le terrain et de témoigner du sort des populations en luttant contre les causes et les conséquences de la sous-nutrition en France et à l'international. Parce que les causes de la faim sont multiples, elle agit de manière globale, durable et efficace en s'appuyant sur une forte expertise en nutrition et santé, sécurité alimentaire, eau et assainissement, et santé mentale.